

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 38 (1946)  
**Heft:** 10

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

38<sup>me</sup> année

Octobre 1946

N° 10

## 1945, année record du syndicalisme suisse

Par *Willy Keller*

1945 a été une année d'intense activité économique. Dès la fin du printemps, la demande de marchandises étant énorme, la montée de l'indice de la production a infirmé toutes les craintes de ceux qui prévoyaient une crise. L'activité économique se serait certainement intensifiée davantage encore s'il avait été possible de parer à la pénurie de main-d'œuvre, de matières premières et de produits mi-finis. Le chômage a atteint l'étiage auquel on souhaiterait qu'il pût être maintenu, sinon définitivement, du moins pour une longue période; c'est malheureusement bien improbable dans le régime économique d'aujourd'hui. Vers la fin de l'année, quelques branches ont demandé l'autorisation de faire appel à des travailleurs étrangers. Les syndicats ont déclaré qu'ils ne consentiraient à cette immigration qu'à la condition qu'il n'en résulte pas un abaissement du niveau d'existence des travailleurs suisses. L'intensification de l'activité économique n'a malheureusement pas contribué à atténuer comme on l'eût souhaité les tensions en matière de prix et de salaires. Bien que le salaire réel de 1939 ait été rétabli en partie pour les uns, entièrement pour d'autres si l'on en croit les statistiques, d'innombrables travailleurs continuent d'éprouver durement les effets du renchérissement. On est bien obligé de constater que la part du travail au revenu national n'a pas sensiblement augmenté. Les tensions sociales ne diminueront que lorsque cette juste revendication aura été satisfaite. D'ici là, les organisations syndicales ont encore un